

Compte-Rendu du Conseil Municipal de PLOUÉDERN du 26 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le 19 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Steredenn, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 22 – présents : 21 - votants : 21.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, GARALT, BROCHAIN, COULIER, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, STERN, TANGUY, BLONS.

Absent et excusé : M. AVETAND.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie TOURBOT.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du conseil municipal du 10 novembre 2020
2. Convention financière SDEF : effacement des réseaux au lieu-dit Kerolland
3. Convention poteaux incendie
4. Conventions de partenariat avec les communes extérieures pour la crèche Ti Labousig
5. Conventions de passage sentier de l'Elorn
6. Avenant à la convention pour la transmission électronique de tous les actes ainsi que les actes budgétaires
7. Contrat de maintenance du logiciel cimetièrre
8. Création d'un compte de Dépôts de Fonds au Trésor (DFT) pour la régie de la mairie
9. Création d'un compte de Dépôts de Fonds au Trésor (DFT) pour la régie de la bibliothèque
10. Achat de terrain route du Pont
11. Achat d'un panneau numérique
12. WC publics et radars pédagogiques : emplacement et choix du modèle
13. Actualisation du tableau des emplois
14. Départ en retraite de Martine BAZOGE
15. Questions diverses.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2020

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

CONVENTION FINANCIÈRE SDEF : EFFACEMENT DES RÉSEAUX AU LIEU-DIT KEROLLAND

M. Mickaël NÉDÉLEC, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal la signature d'une convention maîtrise d'ouvrage avec le SDEF pour l'effacement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Télécom, au lieu-dit : Kerolland en juillet dernier. Ce projet ayant été revu, la part restant à la charge de la commune pour l'effacement a été revue à la baisse.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, accepte le nouveau plan de financement proposé par le SDEF et le versement de la participation communale estimée à 11 500,00 € au SDEF.

CONVENTION : POTEAUX INCENDIE

M. Mickaël NÉDÉLEC, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que la gestion des poteaux incendie relève de la commune. Il rappelle également que la compétence « eau potable » a été transférée à la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas qui a en confié la gestion par délégation à la société publique locale « EAU DU PONANT ». Il présente alors le projet de convention tripartite pour la surveillance et l'entretien de la défense extérieure contre l'incendie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention pour la surveillance et l'entretien de la défense extérieure contre l'incendie conclue avec la CCPLD et « EAU DU PONANT ».

CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES DE LA ROCHE MAURICE, SAINT-THONAN ET TRÉMAOUEZAN POUR LA CRÈCHE TI LABOUSIG

Mme Carine NOWAK, Adjointe au Maire, rappelle aux membres du conseil municipal l'existence de 3 conventions signées avec les communes de La Roche Maurice, Saint-Thonan et Trémaouézan pour la mise à disposition d'une place à l'année pour chaque commune signataire de la convention. Elle précise que ces conventions sont arrivées à échéance et qu'il convient donc de les réactualiser suite au renouvellement du contrat de DSP.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer lesdites conventions.

CONVENTIONS DE PASSAGE : SENTIER DE L'ÉLORN

Mme Michèle CASU, Adjointe au Maire, expose aux membres du conseil municipal le projet du sentier de l'Elorn ayant pour but de relier Landerneau à La Roche Maurice en longeant les berges de l'Elorn. Etant donné que ce sentier passe sur des parcelles privées appartenant à la Fédération du Finistère pour la pêche et la protection du milieu aquatique, il convient donc de mettre en place deux conventions entre la commune qui aménagera ledit sentier et le propriétaire des parcelles. Ces conventions prévoient également des aménagements pour sécuriser les randonneurs, délimiter les endroits accessibles, indiquer certaines règles aux usagers...

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer lesdites conventions et à faire les travaux, une fois l'accord obtenu du propriétaire.

AVENANT À LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DE TOUS LES ACTES ET ACTES BUDGÉTAIRES

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune utilise le portail Mégalis pour transférer aux services de l'Etat une partie de ses actes. Les services de l'Etat demandent maintenant que tous leurs actes soient transmis de façon électronique y compris les budgets.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer ledit avenant à la convention pour la transmission électronique de tous les actes et actes budgétaires.

CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL CIMETIÈRE

Mme Michèle CASU, Adjointe au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune dispose d'un nouveau logiciel pour la gestion du cimetière depuis le mois de décembre. Afin de maintenir ce logiciel métier en état de fonctionnement, il est proposé au Conseil Municipal de souscrire un contrat de maintenance avec la société 3D Ouest.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer ledit contrat de maintenance.

RÉGIE D'AVANCES ET DE RECETTES DES PRODUITS DIVERS

M. Bernard GOALEC, Maire, expose au Conseil Municipal les différentes modifications à apporter à la régie de recettes des produits divers afin de pouvoir être en conformité avec les modifications de la loi, l'évolution des services de la Trésorerie de Landerneau et l'évolution des modes d'achat.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide de convertir la régie de recettes des produits divers en régie d'avances et de recettes.

RÉGIE DE RECETTES BIBLIOTHÈQUE

M. Bernard GOALEC, Maire, expose au conseil municipal les différentes modifications à apporter à la régie de recettes de la bibliothèque afin de pouvoir être en conformité avec les modifications de la loi et l'évolution des services de la Trésorerie de Landerneau.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, approuve les modifications apportées à la régie de recettes de la bibliothèque.

ACHAT DE TERRAIN ROUTE DU PONT

Mme Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal la proposition d'acquisition par la commune d'une parcelle d'environ 370 m² au prix de 15 000 € net vendeur. La commune prendra en charge les frais de bornage, d'acte et de publicité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, est d'accord sur le principe de cette acquisition pour un montant de 15 000 € et autorise M. le Maire à poursuivre les démarches.

ACHAT D'UN PANNEAU NUMÉRIQUE D'INFORMATIONS

Mme Nathalie TOURBOT, Conseillère déléguée, présente au Conseil Municipal les devis reçus par la commission communication pour l'installation d'un panneau numérique d'informations.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, retient le panneau numérique de la société Centaure pour un coût de 13 500 € HT.

WC PUBLICS : EMBLACEMENT ET CHOIX DU MODÈLE

M. Mickaël NÉDÉLEC, Adjoint au Maire, en charge de la voirie et des bâtiments, rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement de la place de la mairie, les WC publics seront démolis. Il présente les devis que la commission voirie bâtiments a reçus pour implanter des WC automatiques route de Kériel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, retient les WC automatisés de la société Mobilier Urbain Beaujolais, pour un coût de 26 750 € HT.

ACHAT DE RADARS PÉDAGOGIQUES : CHOIX DU MODÈLE

M. Mickaël NÉDÉLEC, Adjoint au Maire, en charge de la voirie et des bâtiments, rappelle au Conseil Municipal que la commune a obtenu des subventions pour l'achat de radars pédagogiques. Il présente les devis que la commission voirie bâtiments a reçus pour l'achat de 4 radars pédagogiques solaires fixes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, retient les radars proposés par la société ÉlanCité, pour un coût de 6 740 € HT.

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

M. Bernard GOALEC, Maire, explique au Conseil Municipal le contexte du tableau des emplois et son utilité. Il présente la proposition de réorganisation des services administratifs suite au départ en retraite de Mme Martine BAZOGE. Il propose d'actualiser le tableau des emplois, de préciser tous les postes des agents faisant partie des effectifs sur les bons intitulés de poste.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'actualisation du tableau des emplois.

DÉPART EN RETRAITE DE MARTINE BAZOGE

A l'occasion du départ à la retraite de Mme Martine BAZOGE, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de participer au cadeau qui leur sera offert.

QUESTIONS DIVERSES

- Pistes cyclables